

Syndicat mixte des Rives du Rhône

➔ Rapport d'activités 2016



SOMMAIRE

1. LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR).....	3
2. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT APPROUVÉ.....	4
3. LE SCOT EN ACTION.....	12
4. LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040.....	20
5. LE SCOT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR	23

ANNEXES

N°1 – BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2016.....	27
---	----

En téléchargement



Ce logo indique que les documents évoqués sont disponibles dans la partie téléchargement du site Internet du syndicat mixte, à l'adresse :

www.scot-rivesdurhone.com

1. LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE (SMRR)

LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE (SMRR)

Le bureau syndical s'est réuni à 13 reprises au cours de l'année (tous les 1ers mercredi du mois sauf en janvier et en août ainsi que les 22 mars, 29 juin et 23 novembre) et le conseil syndical à 6 reprises les 01^{er} mars, le 22 mars, le 10 mai, le 5 juillet, le 25 octobre et le 29 novembre. Au cours de l'année ce sont au total 37 délibérations qui ont été prises (Cf. tableau des délibérations en annexe).

Certains EPCI ont actualisé leurs représentants. Ainsi, **ViennAgglo** a installé :

- Michel FOUILLEUX (titulaire, remplace Jean TISSOT),
- Pierre PELLOUX-PRAYER (titulaire, remplace Michel THOMMES),
- Michel THOMMES devient suppléant
- Pascal MONTEIL (suppléant, remplace Claudine RIVOIRE).

La **communauté de Communes du Pilat Rhodannien** a désigné :

- Michel DEVRIEUX (titulaire, remplace Jean-Louis POLETTI)
- Christine DE SAINT LAURENT (suppléante).

La **communauté de Communes du Pays Roussillonnais** a installé :

- Claude LHERMET (titulaire, remplace Jean-Paul CAYOT).

Le comité technique territorial

Le comité technique composé des techniciens du Syndicat mixte et des directeurs ou représentants des différentes intercommunalités du territoire se sont réunis à 5 reprises les 1^{er} février, 25 avril, 17 juin, 20 septembre et 15 novembre 2016. Le comité technique territorial a pour objectif notamment de préparer le travail sur la révision du Scot en amont des conseils syndicaux et de faire le lien entre les attentes des EPCI et les projets du SMRR.

LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2016 a été voté pour un montant de 1 288 587.44 € en section de fonctionnement et 712 190.29 € en section d'investissement (total : 2 000 777.73 €).

La cotisation a été diminuée de 0,15 €/habitant entre 2015 et 2016 avec une cotisation de 2,80 €/habitant en 2016. Soit une baisse de 0.35 €/habitant depuis 2014.

	2.95			2.8			Total économie 2015-2016
	2015			2016			
EPCI	Population	baisse de cotis/ 2014	total économie	Population	baisse cotis/ 2014	total économie	
ViennAgglo	67792	0.2	13 558.40	68907	0.35	24 117.45	37 675.85
CC Pays Roussillonnais	50629	0.2	10 125.80	51458	0.35	18 010.30	28 136.10
Annonay Rhône Agglo	44002	0.2	8 800.40	44171	0.35	15 459.85	24 260.25
CC Porte DrômArdèche	44745	0.2	8 949.00	45748	0.35	16 011.80	24 960.80
CC Région de Condrieu	17121	0.2	3 424.20	17497	0.35	6 123.95	9 548.15
CC Pilat Rhodanien	16108	0.2	3 221.60	16452	0.35	5 758.20	8 979.80
							133 560.95



L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

Composition de l'équipe permanente

En 2016, l'équipe technique du SMRR est composée comme suit :

- Un directeur (Cédric Le Jeune)
- Une directrice adjointe/chargée de mission urbanisme (Nelly Liogier)
- Une chargée de mission concertation/environnement (Pauline Rohner)
- Un chargé de mission SIG (Cédric Lansou)
- Une secrétaire-comptable (Gaëlle Masson) et une assistante administrative à mi-temps (Stéphanie Labouré)

Remplacements d'agents et stagiaires

Le Syndicat mixte a procédé au recrutement d'une chargée de mission urbanisme, Margaux Monin pour le remplacement congé maternité de Nelly Liogier de février à septembre 2016. Suite au départ en congé maternité de Pauline Rohner, Margaux Monin a été prolongée de septembre 2016 à avril 2017.

Le Syndicat mixte a accueilli une stagiaire en 2016. Mathilde Bordas, d'avril à juin 2016, était en charge de la mise en place d'un questionnaire à destination des communes pour mieux connaître les actions des communes en faveur de la biodiversité en lien avec la charte biodiversité du SMRR.

2. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT APPROUVÉ

L'article 6.2 du règlement intérieur du Syndicat mixte des rives du Rhône prévoit qu'il soit « rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations ». Une note détaillée rendant compte des décisions prises en bureau syndical est régulièrement proposée aux membres du Conseil Syndical



L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET LES AVIS SUR LES PLU

L'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration / révision de leur document d'urbanisme, les communes sont accompagnées par le SMRR. Au lancement de la révision, le SMRR produit un porter à connaissance synthétique des principaux éléments du Scot que la commune devra prendre en compte pour que son PLU soit compatible. A la demande des communes, une rencontre peut être organisée entre les élus de la commune et un élu et un technicien du SMRR.

Au cours de l'année 2016, le SMRR a rencontré plusieurs communes dans le cadre de la révision de leur PLU, soit dans des rencontres avec les élus, soit dans le cadre de réunions publiques :

- 15 janvier 2016 : rencontre des élus de Vernioz dans le cadre du lancement de la révision du PLU (M. Delaplacette)
- 10 février 2016 : réunion publique du PLU d'Hauterives (M. Delaplacette)
- 11 février 2016 : réunion publique du PLU de Cheyssieu (M. Charvet)
- 17 février 2016 : rencontre avec les élus d'Assieu (M. Delaplacette)
- 15 mars 2016 : rencontre avec les élus de Clonas-sur-Varèze (Mme Morel)
- 23 mai 2016 : réunion publique du PLU de Champagne (M. Delaplacette)

- 16 juin 2016 : réunion publique du PLU d'Assieu (M. Delaplacette et Charvet)
- 24 juin 2016 : réunion publique du PLU de Seyssuel (M. Delaplacette)
- 14 septembre 2016 : réunion avec M. le Maire de Vernioz (M. Delaplacette)
- 27 septembre 2016 : réunion publique du PLU de Laveyron (M. Delaplacette)
- 6 octobre 2016 : réunion publique du PLU de Clonas-sur-Varèze (Mme Morel)
- 12 décembre 2016 : réunion de présentation du Scot en mairie du Grand-Serre (M. Lamotte)
- 14 décembre 2016 : réunion publique du PLU de Maclas (Mme Morel)

En parallèle, les techniciens du SMRR sont présents aux réunions de travail sur les PLU dans les communes.

Les avis sur les PLU arrêtés

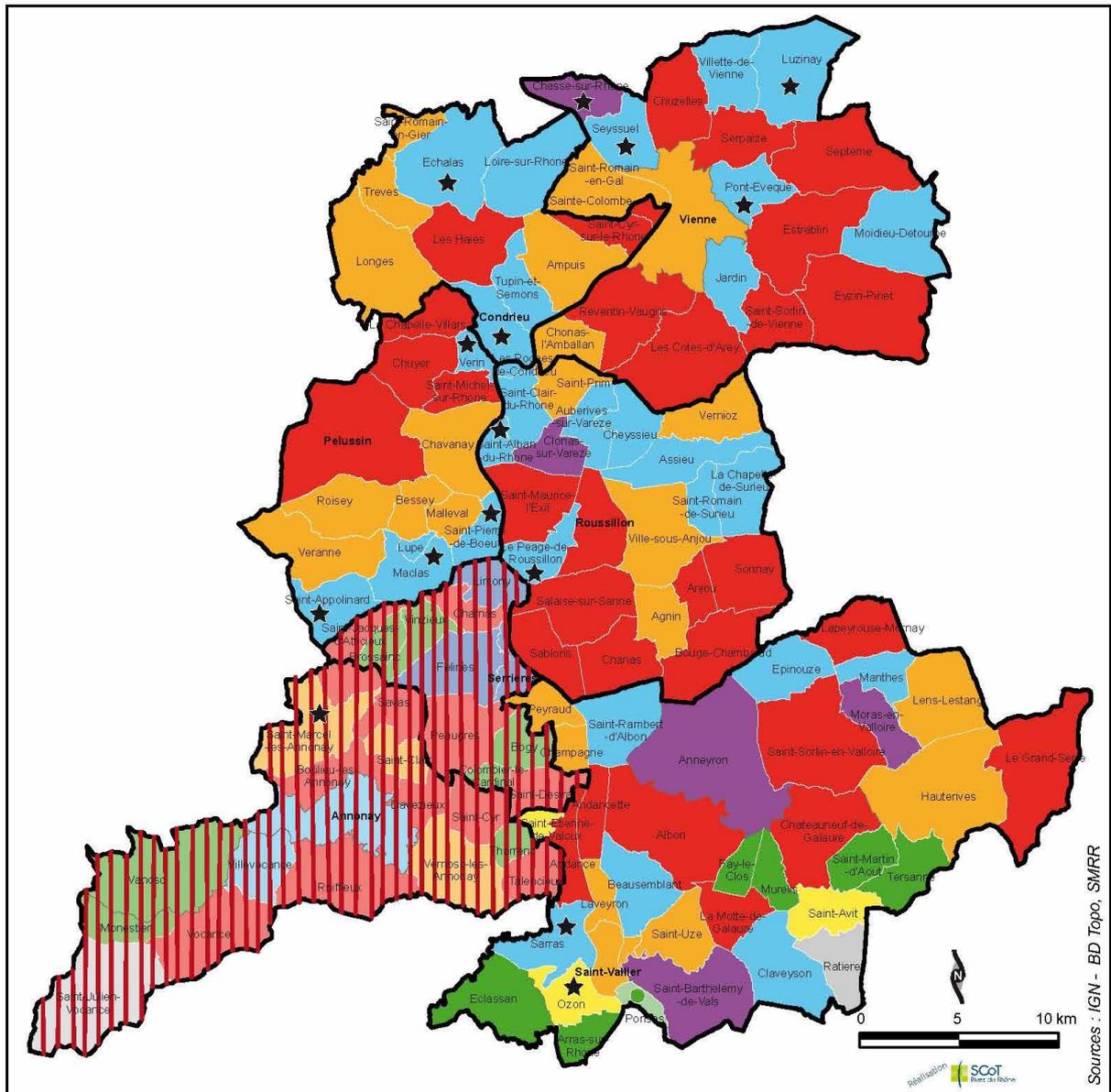
Le comité syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'Urbanisme » (Cf. délibérations en date du 3 Juin 2008 et du 16 juillet 2014).

Au cours de l'année 2016, le SMRR a été consulté à 13 reprises en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis dans le cadre de l'arrêt du PLU des communes concernées. Tous les avis ont été favorables, parfois assortis de quelques réserves, témoignant du travail préalable de partenariat et de concertation avec les communes.

- 3 février 2016 – Saint-Maurice-l'Exil : avis favorable avec 1 réserve
- 2 mars 2016 – Châteauneuf-de-Galaure* : avis favorable avec 2 réserves et 3 recommandations
- 2 mars 2016 – Saint-Cyr-sur-le-Rhône : avis favorable avec 2 recommandations
- 2 mars 2016 – Lapeyrouse-Mornay : avis favorable avec 2 recommandations
- 4 avril 2016 – Ozon* : avis favorable avec 2 recommandations
- 6 juillet 2016 – Saint-Appolinard : avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations
- 6 juillet 2016 – Saint-Pierre-de-Bœuf : avis favorable avec 1 recommandation
- 7 septembre 2016 – Condrieu : avis favorable avec 4 recommandations
- 7 septembre 2016 – Le Péage-de-Roussillon : avis favorable avec 3 réserves et 4 recommandations
- 7 septembre 2016 – Luzinay : avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation
- 7 septembre 2016 – Seyssuel : avis favorable avec 3 réserves et 3 recommandations
- 2 novembre 2016 – Vérin : avis favorable avec 1 recommandation
- 2 novembre 2016 – Maclas : avis favorable avec 4 réserves et 2 recommandations

* : Ces communes ne sont pas couvertes par le Scot approuvé mais le Bureau émet un avis en se basant sur les principes affichés dans le Scot approuvé.

ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME RIVES DU RHONE, 1er JANVIER 2017



Documents d'urbanisme

PLUI	PLU	POS	CC
En élaboration	Approuvé	En révision	Approuvé
	En révision		En révision
	En élaboration		RNU
Documents arrêtés	Annulé - Retour POS En révision		Commune en RNU

L'accord concernant l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones (règle dite « d'urbanisation limitée »)

Dans le cadre de la règle dite « d'urbanisation limitée » (article L.122-2 du code de l'urbanisme), le comité syndical a donné délégation au Bureau le 14 mai 2013, puis le 16 juillet 2014, pour délivrer les dérogations à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones et les autorisations d'exploitations commerciales sur l'ensemble des « nouvelles communes » du Syndicat mixte, non couvertes par un Scot approuvé.

Au cours de l'année 2016, le SMRR a été consulté et s'est prononcé à 1 reprise :

- 2 mars 2016 – Ozon : demande de dérogation accordée sur les 4 secteurs demandés

Les avis sur les modifications et révisions simplifiées de PLU

En 2016, le SMRR a formulé 17 avis sur des projets visant à faire évoluer les POS/PLU des communes membres :

- Modification simplifiée du PLU de Septème – avis favorable
- Modification du PLU de Chuyer – avis favorable avec des propositions de précisions
- Modification simplifiée du PLU de Saint Barthélémy de Vals – avis favorable
- Modification simplifiée du PLU de Saint-Sorlin de Vienne – avis favorable
- Mise en compatibilité du PLU de Saint-Sorlin de Vienne (déclaration de projet) – avis favorable
- Révision allégée du PLU d'Ampuis - avis favorable
- Modification du PLU d'Hauterives - avis favorable
- Modification simplifiée du PLU d'Andance - avis favorable
- Modification simplifiée du PLU de Salaise-sur-Sanne - avis favorable
- Modification simplifiée du PLU de Laveyron – avis favorable assorti de remarques
- Modification du PLU de Chanas – avis favorable assorti de remarques
- Modification simplifiée du PLU de Chavanay – avis favorable assorti d'une recommandation
- Modifications n°4 et 5 du PLU de Saint Romain en Gal – avis favorables (avec remarques sur la modification n°5)
- Modification simplifiée du PLU de Longes – avis favorable
- Modification simplifiée du PLU de Sarras – avis favorable
- Modification du PLU d'Estrablin – avis favorable



L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET LES AVIS SUR LEURS SCHÉMAS

Les schémas de développement commercial

- La CC Porte de DromArdèche a engagé l'élaboration d'un schéma de développement commercial en 2015. Le travail s'est poursuivi et achevé sur l'année 2016.

Les schémas de développement économique

- En 2015, la CC du Pilat Rhodanien a lancé son schéma de développement économique et a poursuivi le travail en 2016. Le SMRR a accompagné l'EPCI dans la rédaction de son cahier des charges et a participé aux réunions de travail.

- ViennAgglo a approuvé son schéma d'accueil des entreprises en 2016.
- La CC Porte de DrômArdèche a décidé d'élaborer son schéma de développement économique fin 2016.

Les PLH des EPCI

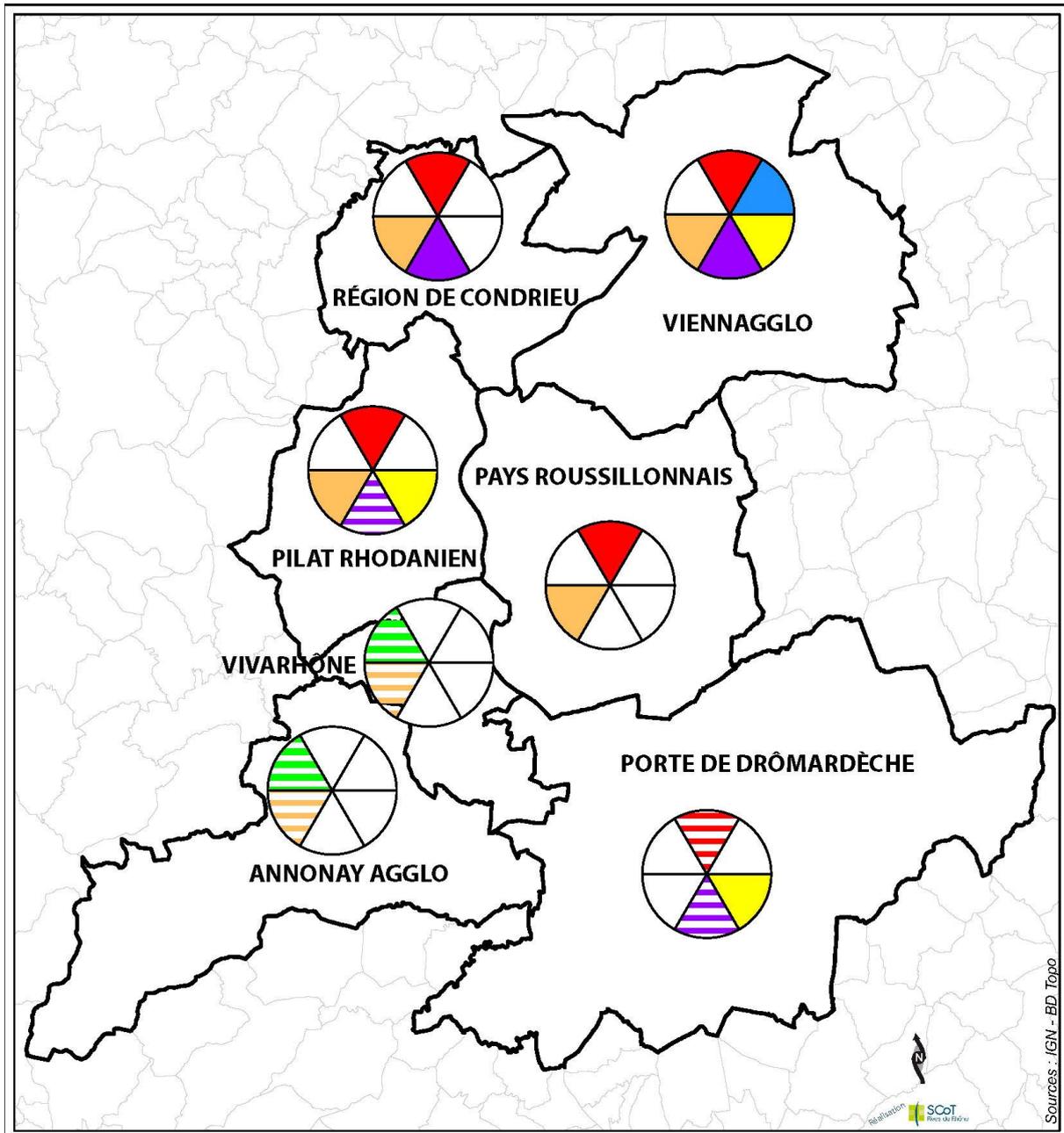
- Participation à l'élaboration du PLH de la CC Porte de DromArdèche
- Participation à l'élaboration du nouveau PLH de la CC du Pilat Rhodanien

Les PLUI des EPCI

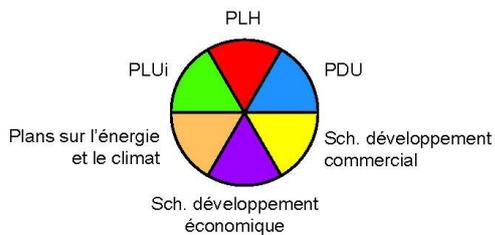
En 2016, Vivarhône a engagé l'élaboration de son PLUI. Les techniciens du SMRR ont participé à l'ensemble des réunions PPA et groupes de travail. Il en va de même pour Annonay AGGLO qui a mis en place des groupes de travail en vue de préparer l'élaboration du PLUI dont il a pris la compétence.



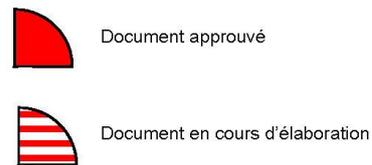
ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS INTERCOMMUNAUUX NOVEMBRE 2016



Types de documents



Etat d'avancement du documents





LES AVIS SUR LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

Les avis sur les projets > 5000m² de surface de plancher

Conformément à l'article L.122-1-15 du code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m² de surface de plancher doivent être compatibles avec le Scot.

Au cours de l'année 2016, le SMRR n'a pas donné d'avis sur des projets entrant dans ce cadre.

La consultation sur les projets commerciaux soumis aux CDAC (commissions départementales d'aménagement commercial)

- CDAC du 25/03/2016 : Création par transfert d'un complexe cinématographique « le grand Rex » à Péage-de-Roussilon – avis favorable du SMRR / avis favorable de la CDAC.
- CDAC du 26/04/2016 : Projet d'extension de la zone commerciale du Leclerc de Saint-Rambert-d'Albon – avis favorable du SMRR / avis défavorable de la CDAC
- CDAC du 31/05/2016 : Extension du cinéma Amphi de Vienne – avis favorable du SMRR / avis favorable de la CDAC.
- CDAC du 07/06/2016 : Projet de déplacement/extension du Lidl de Davézieux – avis favorable du SMRR (avec 2 abstentions / avis favorable de la CDAC.
- CDAC du 22/06/2016 : Projet d'extension/modernisation du Leclerc de Chavanay – avis favorable / avis favorable de la CDAC.
- CDAC du 18/11/2016 : Projet d'extension du magasin Tridôme de Salaise-sur-Sanne – avis favorable du SMRR / avis favorable de la CDAC.
- CDAC du 13/12/2016 : Projet d'extension du magasin Lidl de Saint-Rambert-d'Albon - avis favorable du SMRR / avis favorable de la CDAC.
- CDAC du 14/12/2016 : Projet d'implantation d'un magasin Lidl à Chasse-sur-Rhône – avis défavorable du SMRR / avis favorable de la CDAC.



LES AVIS SUR LES SCOT LIMITOPHES

L'avis sur le Scot du Grand Rovaltain (Valence)

En 2016, le SMRR a été consulté sur le projet arrêté du Scot du Grand Rovaltain. Le bureau a émis un avis favorable assorti d'une remarque.

L'avis sur le Scot du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières (Haute-Loire)

En 2016, le SMRR a été consulté sur le projet arrêté du Scot du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières. Le bureau n'a pas émis de remarques particulières et a envoyé un courrier au syndicat porteur du Scot concerné.

L'avis sur la modification du Scot SEPAL (Lyon)

En 2016, le SMRR a été consulté sur le projet de modification arrêté du Scot SEPAL. La modification portait sur 5 éléments : la mise en conformité du Scot avec la loi ENE, la mise en

compatibilité avec les nouveaux documents de rang supérieur, l'intégration de deux nouvelles communes, la précision du volet commercial du Scot et l'actualisation de l'Etat Initial de l'Environnement et de l'Evaluation Environnementale. Le bureau syndical n'a pas formulé de remarque particulière sur le projet.



3. LE SCOT EN ACTION

LES CONFÉRENCES ET VISITES DU SCOT

En lien avec la révision du Scot, le SMRR a organisé en 2016 une visite de projet.

J'irai « Scoter » chez vous – la visite projet énergies renouvelables du Scot... aux Haies (69)

Afin de favoriser les échanges d'expériences entre élus et techniciens du territoire, le SMRR organise des visites d'opérations immobilières ou de projets exemplaires sur le territoire et ses environs.

Après une visite à Chuyer en 2015, une seconde a eu lieu le 8 juillet 2016 matin sur la commune des Haies sur la Région de Condrieu. Cette visite a été l'occasion de présenter pour les élus des Haies la démarche engagée par la commune et ses habitants pour créer une centrale citoyenne de production d'énergie photovoltaïque.



Initié dans le cadre des expérimentations régionales Centrales Villageoises, et en appui avec le Parc du Pilat, ce projet a réuni habitants et entreprises locales afin de constituer une centrale de production d'énergie photovoltaïque. Dans sa démarche, la commune a souhaité placer les habitants au coeur du projet, leur permettant d'être citoyens acteurs de la politique énergétique engagée en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la valorisation des ressources renouvelables. Une vingtaine d'élus du territoire ont participé à cette visite.



Pour plus d'informations sur le projet : <http://www.leshaies.fr/environnement/la-centrale-photovoltaïque/>

En 2017, une visite aménagement du centre-village à Moidieu-Détourbe (38) sera organisée.



LA CONCERTATION

Dans le cadre de son plan de concertation 2014 – 2018, le SMRR a mené plusieurs projets au cours de l'année 2016

La concertation avec les jeunes

Les élus du SMRR ont souhaité pouvoir recueillir l'avis des jeunes sur leur territoire. En effet, ces derniers représentent l'avenir du territoire et il est important de tenir compte de leurs besoins et de leurs attentes pour définir au mieux le projet des élus dans le futur Scot.

Au premier semestre 2016, le SMRR est intervenu dans 2 classes de 1^{ère} du lycée de Roussillon.

Après un cours généraliste sur l'aménagement du territoire volontairement mené dans le cadre du programme d'histoire-géographie, le SMRR est intervenu sur plusieurs séances :

- SEANCE 1 – Les enjeux d'aménagement du territoire et de la planification : jeu de rôle autour d'un village fictif pour sensibiliser les élèves aux jeux d'acteurs et aux différentes échelles de planification. Présentation du SCoT des Rives du Rhône.
- SEANCE 2 – Connaissance et perception de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert : ateliers individuels et en groupe sur la perception du territoire du SAARRA.
- SEANCE 3 – Visite de plusieurs sites à enjeux de l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon.
- SEANCE 4 : « Cap sur l'avenir » : présentation des réflexions des élèves (en groupe) sur des secteurs de développement potentiels de l'agglomération

Ces échanges ont permis d'apporter aux élèves des éléments de compréhension sur la planification urbaine, le rôle des élus et les objectifs du Scot.

Les échanges organisés avec les élus du territoire ont permis aux techniciens et élus du SMRR de mieux appréhender les perceptions, les attentes et les besoins des jeunes du territoire.

De nouvelles actions avec les jeunes (lycées, conseils municipaux d'enfants,...) sont prévues dans les années à venir.



Le Scot en BD

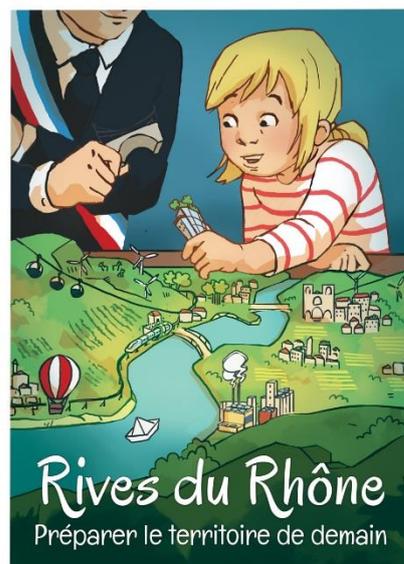
Le SMRR a lancé en 2015, en partenariat avec l'école Émile Cohl de Lyon, la création d'une BD sur le Scot des Rives du Rhône. Le public visé va de l'adolescent à l'adulte. La BD illustre les problématiques d'aménagement d'un village des Rives du Rhône en 2020 (2^{de} partie), replacé dans le contexte historique du temps long (1^{ère} partie) et inscrit dans les enjeux poursuivis par le Scot (3^{ème} partie).

La BD est disponible en version numérique sur le site Internet du Scot.

[En téléchargement](#)



Elle a été diffusée en version papier aux communes, EPCI, lycées et collèges du territoire au premier trimestre 2016. Plusieurs communes ont souhaité disposer de tirages complémentaires. Ceux-ci ont été réalisés fin 2016.



Le Scot dans la presse

Au cours de l'année 2016, le SMRR a rédigé à la demande de plusieurs communes des articles pour une parution dans les bulletins communaux :

- Peyraud en janvier et en décembre
- Saint Romain en Gal en janvier
- La Motte de Galaure en juin
- Champagne en décembre

En parallèle, plusieurs communiqués de presse ont été diffusés aux organismes de presse locaux.

Lettre d'information électronique

Une lettre d'information a été publiée en septembre 2016 et a été envoyée à l'ensemble des abonnés.

6 actualités ont été publiées sur les thèmes suivants :

- "Une boîte à outils pour aider à préserver le foncier agricole"
- "J'irai « scoter » chez vous – Visite de la centrale des Haies (42)"
- "SAARRA – Quand les jeunes s'en mêlent !"
- "A la découverte des pelouses sèches du nord Drôme"
- "Point sur la révision du Scot"
- "Les enjeux d'aménagement du territoire illustrés en bande dessinée"

Concernant la fréquentation du site internet, on observait 2 150 utilisateurs pour 10 400 pages vues sur le 2^o semestre 2015. En 2016, sur une année complète, les chiffres étaient de 5 600 utilisateurs et 24 000 pages vues, soit une évolution à la hausse des statistiques de fréquentation du site.



L'OBSERVATOIRE DU SCOT

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation de son Scot approuvé le 30 mars 2012. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils.

A noter que l'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuitement aux communes, EPCI et aux bureaux d'études les accompagnant dans leurs projets.

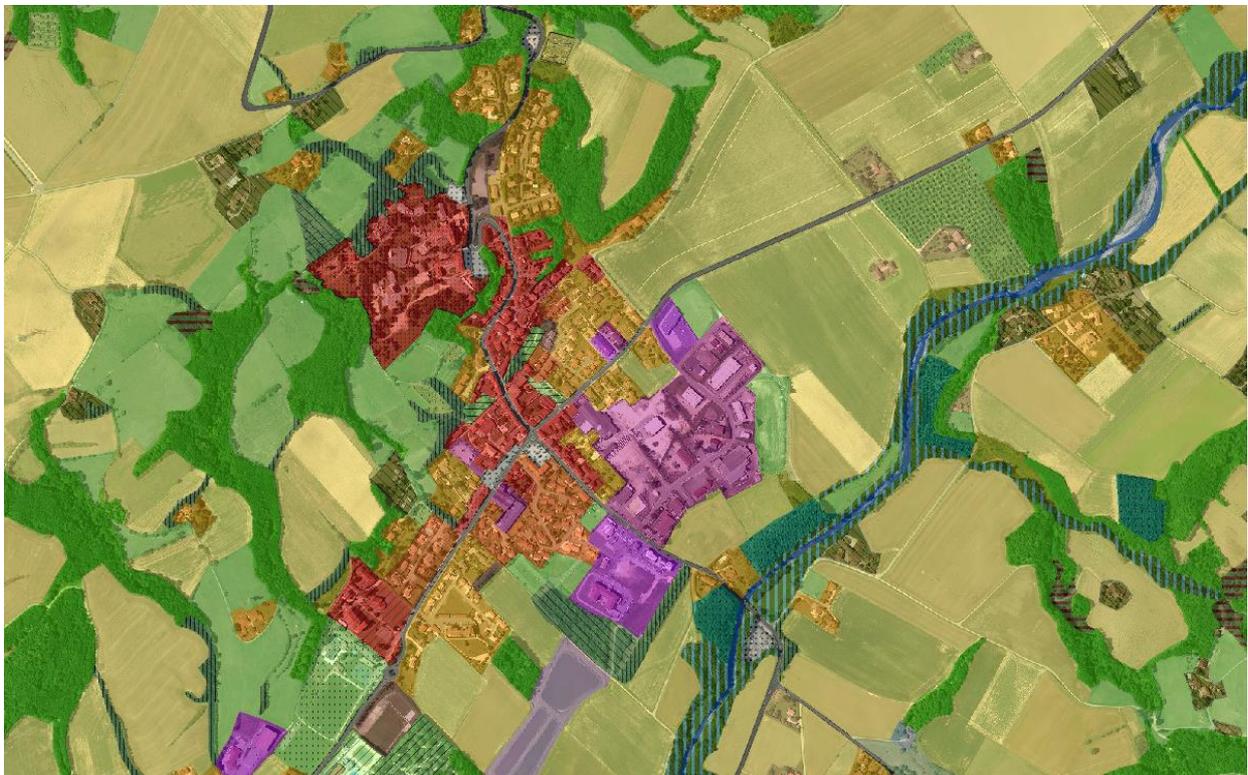
La mise à jour de la base de données occupation du sol

En 2011, le SMRR avait fait réaliser une base de données sur l'occupation du sol en 52 classes (tissu urbain dense, habitat isolé, terres labourées, vignes, forêt de feuillus,...) pour les années 1990, 2000 et 2009 à partir des photos aériennes disponibles pour les 80 communes du Scot approuvé.

En 2015, le SMRR a lancé un marché pour mettre à jour la base de données à partir de l'orthophoto 2015 du SMRR et produire les couches d'occupation en 1990, 2000 et 2009 sur les 47 communes du sud du territoire. Le bureau d'études TTI Production, basé à Nîmes, a été mandaté pour réaliser ce travail pour un montant de 46 548 € TTC.

Ces données sont utilisées dans le cadre de la révision du Scot, ainsi que dans le cadre de la révision/élaboration des PLU par les bureaux d'études afin de réaliser l'analyse de la consommation d'espace obligatoire dans les PLU et les Scot depuis les lois Grenelle.

Les données sont disponibles depuis l'été 2016 et sont mises à disposition des partenaires sur simple demande.



La mise à disposition des données du SMRR

Au cours de l'année 2016, le SMRR a mis à disposition des partenaires les données produites ces dernières années :

- **Orthophoto 2015, Modèle Numérique de Terrain (MNT) et Modèle Numérique de Surface (MNS) :** Communes et EPCI membres du SMRR, Association de l'Île du Beurre, SAGE Bièvre Liers Valloire, Syndicat Ardèche verte, SIEL, Parc du Pilat, SDIS Isère, GéoArdèche, bureaux d'études en charge des élaborations/révisions de PLU,...
- **Base de données Occupation du sol :** Communes et EPCI membres du SMRR, Association de l'Île du Beurre, SAGE Bièvre Liers Valloire, GéoArdèche, Parc du Pilat, LPO Drôme, Syndicat Ardèche verte, Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, bureaux d'études en charge des élaborations/révisions de PLU,...
- **Recensements des pelouses sèches et zones humides sur l'Isère et la Drôme :** Communes et EPCI membres du SMRR, bureaux d'études en charge des élaborations/révisions de PLU, SAGE Bièvre Liers Valloire,...
- **Base de données foncier à vocation d'activités économiques :** EPCI du territoire, BE en charge de l'élaboration/révision des PLU,...

Le SMRR met de même à disposition des bureaux d'études travaillant pour les communes et EPCI du territoire les données de l'IGN (BD Topo, BD Ortho, Scan 25,...), les PLU numérisés au standard CNIG/COVADIS, le cadastre DGFIP, et l'ensemble des données à sa disposition.

L'analyse des surfaces urbanisables déclassées dans les PLU.

En 2015, un travail de recensement des déclassements de zonages U et AU dans les PLU a été réalisé. En 2016, ce travail a été mis à jour. Il permet d'estimer l'effort réalisé par les communes lors de la révision de leur document d'urbanisme pour déclasser des zones constructibles entre leur ancien document et leur nouveau, en lien avec les objectifs du Scot en terme de limitation de la consommation foncière.

En juin 2016, sur les 36 communes qui ont approuvé ou arrêté leur PLU depuis 2012 (date de l'approbation du Scot), 1 313 ha de zones U et AU à vocation d'habitat ont été déclassées. 178 ha de zones à vocation économique supplémentaires sont apparues dans les PLU. Au total, on constate donc un déclassement de 1 135 ha de zones U ou AU à vocation d'habitat ou d'activités ont été déclassées dans les PLU des 36 communes concernées.

La production et diffusions de posters de la photo aérienne de chaque commune.

En 2016, le SMRR a fait produire une série de posters A0 de la photo aérienne 2015 et en a distribué un exemplaire à chaque commune. A la demande d'une vingtaine de communes, des tirages complémentaires, à la charge de chaque commune, ont été produits. Les fichiers numériques de ces posters ont été mis à dispositions de chacune des communes, tout comme des cadrages complémentaires à la demande de ces dernières.



LE RÉSEAU DE VEILLE ÉCOLOGIQUE

Le réseau de veille écologique réunit les associations et institutions environnementales du territoire. Il est animé par le SMRR en parallèle de la révision du Scot. Il s'est réuni le 13 décembre 2016 pour évoquer les sujets suivants :

⇒ Bilan des actions 2016

- inventaire pelouses sèches nord Drôme (Nature Vivante)
- étude TVB nord Drôme et nord Ardèche (LPO26)
- rapport annuel carrés STOC (LPO)
- charte biodiversité du SCoT (questionnaire aux communes et projet Bouygues immobilier labellisé)

⇒ Perspectives pour 2017

- poursuite des inventaires pelouses sèches
- suivi carrés STOC
- forêts anciennes

Inventaire des pelouses sèches dans le nord Drôme.

En 2015, le SMRR a conventionné avec l'association Nature Vivante pour réaliser un recensement des pelouses sèches sur 18 communes du Nord Drôme. Ce recensement a pour objectif de :

- Faire un état des lieux cartographique de l'ensemble des pelouses sèches du territoire, un inventaire des habitats naturels, flore, faune et des usages, ainsi que la liste des menaces.
- Informer et sensibiliser sur les enjeux et menaces ponctuelles
- Proposer des mesures de gestion

En 2016, le recensement s'est poursuivi sur les 9 dernières communes du Nord-Drôme (Galaure aval). Cette étude a permis d'enrichir la connaissance naturaliste sur les milieux à enjeux du territoire et sera intégrée dans le diagnostic du futur Scot.

Les données SIG des pelouses sèches sont mis gratuitement à disposition des communes et EPCI et de leurs bureaux d'études sur simple demande au SMRR. Le rapport final de cette étude est disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR.



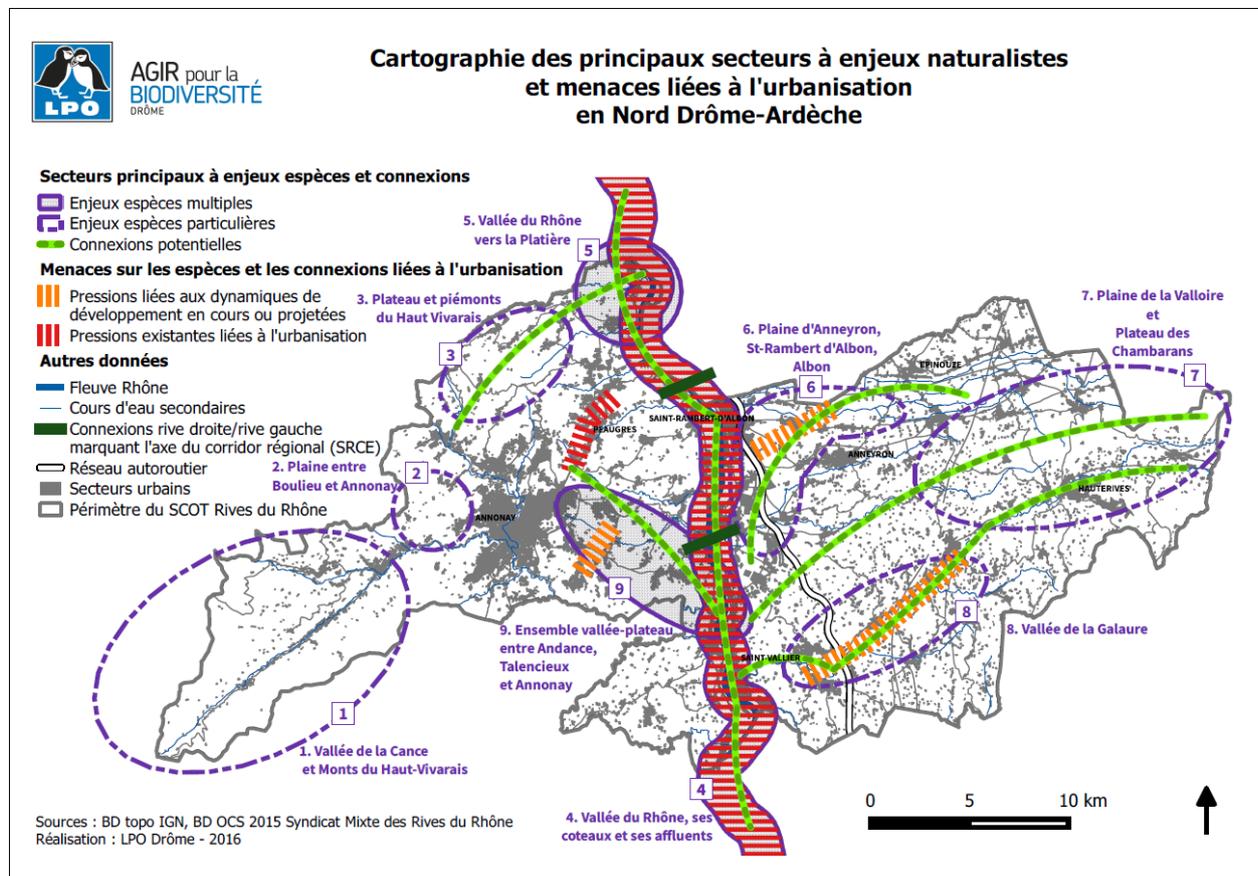
Une restitution des principaux résultats de l'étude a été organisée à Claveyson en décembre 2016.

En 2017, l'inventaire des pelouses sèches dans le Nord-Ardèche sera engagé.

Etude trame verte et bleue nord Drôme et nord Ardèche

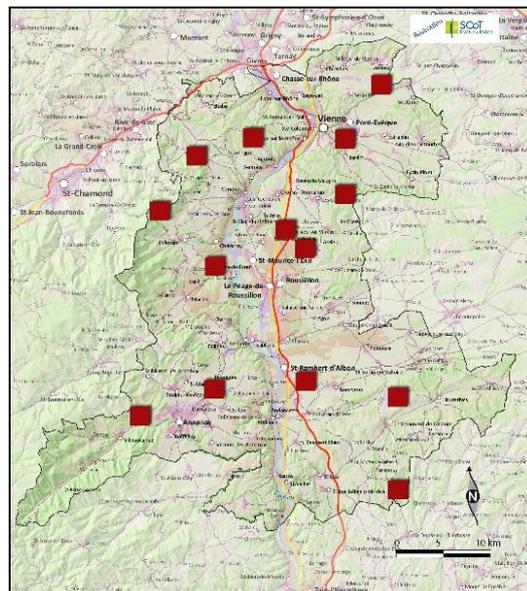
Avec l'extension du périmètre du SMRR et l'intégration au SCoT en révision de 44 nouvelles communes en nord Drôme et nord Ardèche, les élus ont décidé d'affiner la connaissance naturaliste sur les nouveaux territoire afin d'atténuer l'hétérogénéité de la connaissance entre le sud et le nord du territoire. La LPO de la Drôme a été missionnée pour produire une synthèse de la connaissance naturaliste en nord Drôme et nord Ardèche à partir des données faune LPO Drôme et Ardèche, des inventaires pelouses sèches de Nature vivante, de la BD chironalpes (LPO Rhône-Alpes).

Cette étude a permis de mettre en avant les principales zones à enjeux naturaliste, ainsi que les potentiels corridors reliant ces zones.



Les carrés STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs).

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) permet de mesurer l'évolution de la biodiversité ordinaire, de tous les milieux, par l'écoute d'oiseaux selon un protocole précis. C'est un indicateur précieux qui participe à évaluer l'application du Scot. Cette démarche a débuté en 2011 et a été poursuivie au cours de l'année 2016.



LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

Clarification juridique de situations auxquelles est confronté le SMRR dans le cadre de la révision et/ou de la mise en œuvre du Scot.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Scot actuel et de la révision du Scot en cours, plusieurs interrogations sont apparues. Les membres du bureau ont souhaité disposer d'une analyse juridique sur les 3 questions suivantes :

- Quelle pérennité du Schéma de secteur de la côtière rhodanienne suite à la future approbation du Scot Rives du Rhône révisé ?
- Quelle capacité pour un maire de refuser des permis d'aménager ou de construire qui de par leur localisation ou leur nature sont incompatibles avec le Scot ?
- Dans le cadre de la mise en compatibilité d'un PLU avec le Scot, comment gérer les « coups partis » : permis d'aménager ou de construire accordés sur des secteurs que le respect des orientations du Scot forcerait à déclasser ?

Le cabinet d'avocats Adamas a été choisi en décembre 2016 et apportera les réponses à ces questions au 1^{er} trimestre 2017.

Analyse de l'opérationnalité et des conditions de mise en œuvre des orientations d'aménagements d'un échantillon de PLU approuvés.

Ces dernières années, un ensemble de lois a fait évoluer l'urbanisme au niveau local d'une politique d'attribution de droits à construire à une véritable démarche de projet d'intérêt général. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui fixent les attentes de la collectivité sur des secteurs stratégiques, permettent de concrétiser ce changement. Toutefois, nous constatons ces dernières années des difficultés pour la mise en œuvre de ces OAP une fois le PLU approuvé. Les élus du bureaux ont souhaité lancer une étude pour analyser différents projets pour mieux connaître les difficultés rencontrées par les communes et apporter des solutions aux communes pour faciliter l'opérationnalité de leurs futures OAP.

Cette étude sera lancée début 2017.

4. LA RÉVISION DU SCOT – CAP SUR 2040

➔ L'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC DU FUTUR SCOT

Suite à l'extension du périmètre du Syndicat mixte et pour répondre à la nécessité de « grenelliser » le Scot approuvé en 2012, le SMRR a prescrit la révision générale du Scot par délibération en date du 11 juin 2013.

Pour assurer la révision du document, le SMRR avait fait appel à l'Agence d'Urbanisme de Lyon pour l'accompagner. En parallèle, le SMRR a recruté des bureaux d'études spécialisés pour traiter des thématiques spécifiques. Ainsi, en 2014, le SMRR a missionné les bureaux d'études suivants :

- Cibles et Stratégies, cabinet basé à Nantes, pour travailler sur la thématique commerce et rédiger le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du Scot pour un montant de 45 123,60 € TTC.
- Le groupement constitué des cabinets Soberco environnement, Blezat Consulting et BURGEAP sur l'Etat Initial de l'Environnement, l'évaluation environnementale, et les volets agriculture, forêt, climat et énergie du Scot pour un montant de 89 940 € TTC.

En 2016, le syndicat a interrompu sa collaboration avec l'Agence d'urbanisme de Lyon et a lancé un marché afin de recruter un bureau d'études pour l'accompagner dans la révision.

Le bureau d'études Urbicand, basé à Dijon, a remporté le marché pour un montant de 359 910 € TTC. Il est accompagné par Soberco Environnement (qui réalise déjà l'EIE et la partie environnement du diagnostic dans le cadre d'un autre marché) pour la rédaction des parties environnement du PADD et du DOO.

En 2016, Urbicand a rencontré les élus et techniciens des EPCI pour mieux cerner leurs attentes pour le futur Scot. Il a présenté en Conseil Syndical les premiers enjeux du diagnostic et les premiers questionnements en vue de l'élaboration du PADD. En 2017, Urbicand produira le PADD et lancera le travail sur le DOO en fin de second semestre.

Concernant le diagnostic, un travail en interne de production de 5 tableaux synoptiques thématiques a été réalisé et présenté en Conseil Syndical. Ces tableaux ont permis de mettre en avant une série d'enjeux et de constats ressortant du diagnostic produit par l'Agence d'Urbanisme de Lyon ainsi qu'un certain nombre de défis que devra relever le territoire. Ces tableaux ont été travaillés dans chaque EPCI. Des demandes de compléments et de modification de ces tableaux ont ainsi pu être transmises au SMRR. L'analyse de ces remarques est en cours en bureau syndical et une version modifiée des tableaux sera transmises aux EPCI en 2017.

➔ RENCONTRE AVEC MADAME LA SOUS-PREFETE ET LA DDT LE 22 JUIN 2016 EN SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

Suite à la réponse apportée par le SMRR en novembre 2015 à la lettre d'association de l'Etat à la révision du Scot reçue en juillet 2015, Monsieur le préfet de l'Isère, coordonnateur pour les 5 départements, a chargé Mme la sous-préfète de Vienne d'organiser une rencontre (courrier de mars 2016). Le rendez-vous a eu lieu en Sous-préfecture de Vienne le mercredi 22 juin 2016 à 10h00.

Etaient présents aux côtés de Mme la sous-préfète et du président : Gérard Banchet, 1er vice-président du SMRR, Cédric Le Jeune, directeur du SMRR, ainsi que des représentants techniques des DDT 07 et 38 (2 personnes) et de la sous-préfecture (3 personnes).

Parmi les principaux éléments à retenir de la rencontre :

- Enejeux du rapprochement du territoire de Beaurepaire avec le pays roussillonnais, et par la même le SMRR,
- Accord sur les efforts et améliorations à poursuivre dans la coordination entre les services de l'Etat et les services techniques du SMRR, notamment s'agissant d'avis sur des PLU ou des CDAC engageant analyse de la compatibilité avec le Scot
- Vigilance de l'Etat quant à l'attention à apporter au recyclage/revalorisation des friches industrielles avant d'envisager le recours systématique à du foncier d'extension pour le développement économique
- Bilan de la mise en compatibilité d'une trentaine de PLU depuis 2012 : 90 % des communes réduisent leurs zones U ou AU, dans 90 % des cas de plus de 5 ha. S'agissant de l'habitat, plus de 1300 ha de foncier auparavant dédié à l'urbanisation ont été « rétrozonés » en A ou N.
- Invitation à organiser des rencontres de ce type régulièrement pour suivre l'avancée de la révision, à laquelle l'Etat souhaite apporter tout son soutien, notamment lorsqu'il s'agira de s'assurer de la non remise en cause des certains principes fondamentaux du Scot actuel.

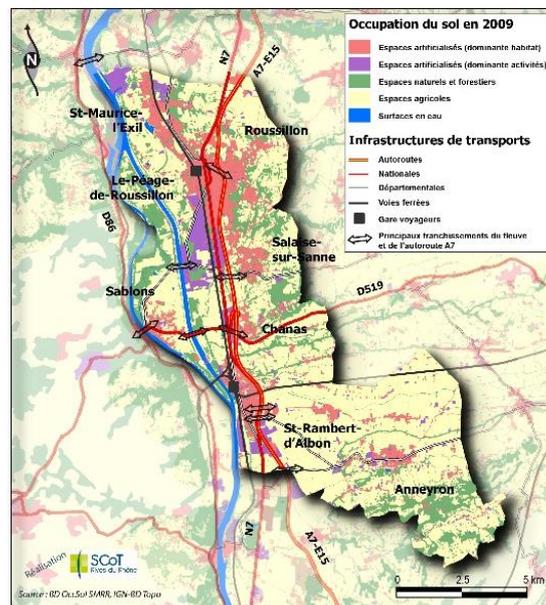


LE SAARRA (SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ROUSSILLON – SAINT-RAMBERT-D'ALBON

Le Scot approuvé en 2012 prévoyait la réalisation de deux schémas de secteurs : un sur la cotière rhodanienne, un autre sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon. Suite à la suppression des schémas de secteur par la loi ALUR en 2014, les élus du syndicat mixte ont souhaité réalisé sur l'agglomération Roussillon-Saint-Rambert-d'Albon un schéma d'aménagement. Ce document a pour objectif de proposer une feuille de route, en lien avec les élus locaux, pour permettre un développement harmonieux et conjoint de l'agglomération en identifiant des pistes d'actions opérationnelles aux élus.

Un groupement de bureaux d'études, piloté par le cabinet d'architecte Tekhnê, a été choisi en août 2015 pour réaliser le SAARRA pour un montant de 151 490€ TTC. Cette étude est réalisée sur 2 ans parallèlement à la révision du Scot, en collaboration étroite avec les communes et EPCI concernés. Les éléments produits dans le cadre de l'étude du SAARRA seront intégrés au futur Scot.

En 2016, 4 comités de pilotage, 4 ateliers, 1 visite de territoire et 1 comité de pilotage exceptionnel sur la thématique de la ressource en eau et des disponibilités foncières ont été réalisées. Ces différentes étapes ont permis de valider le diagnostic, des enjeux pour le territoire ainsi qu'une première version du futur plan guide.



En 2017, les travaux seront poursuivis sur l'élaboration du plan d'actions ainsi que des zooms pré-opérationnels sur certains secteurs.

Le diagnostic de cette étude sera disponible [En téléchargement](#) sur le site Internet du SMRR au 1^{er} semestre 2017.



DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CHARTE DU PARC A TRANSPOSER DANS LE SCOT

L'article L.141-10 du code de l'urbanisme précise que le DOO « transpose les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur déclinaison dans les PLU ou les documents en tenant lieu et les cartes communales. »

Dans ce cadre, un partenariat entre le Parc du Pilat, le SM Scot Sud Loire et le SMRR a été engagé dès 2015. Une première analyse a été menée par le CEREMA (dans le cadre d'un appel à projet national) au second semestre 2015, qui a permis d'identifier 32 dispositions pertinentes au sein de la Charte du Parc.

Cependant, ce travail nécessitait d'être poursuivi pour affiner le sens des dispositions, les enjeux pour le territoire, identifier les actions opérationnelles menées pour la mise en œuvre, etc.

Deux réunions techniques se sont tenues entre Scots et Parc les 29 mars et 28 juin 2016 dans ce but.

Le 12 octobre 2016, un comité de pilotage réunissant à Pélussin des élus des 3 structures a permis de présenter le travail engagé, de faire valider son intérêt et sa poursuite.



5. LE SCOT OUVERT SUR L'EXTÉRIEUR

Dans le cadre de ses missions, le SMRR a développé des partenariats avec d'autres structures et territoires dans l'objectif de développer la connaissance sur le territoire et de développer le partage d'expériences.



LES PARTENARIATS SUR LE TERRITOIRE DES RIVES DU RHÔNE

L'étude transports Rhône-Médian

En lien avec les problématiques liées aux transports dans le cadre du développement de la ZIP Salaise-Sablons (INSPIRA), la DREAL, en collaboration avec le CEREMA et les collectivités locales, a lancé une étude fonctionnelle de déplacement qui rassemble toutes les études de déplacement et mobilité intermodales réalisées sur le secteur de Rhône Médian.

Les objectifs affichés sont de :

- Disposer d'une vision commune et partagée du système de déplacement ;
- Garantir le bon fonctionnement du territoire Rhône Médian ;
- Assurer un développement cohérent et performant des projets économiques (ZIP, PANDA,...) ;
- Proposer un modèle de déplacements multimodal qui permettra de programmer les différentes infrastructures sur le secteur, dans un horizon de temps de 10/15 ans.

La réflexion est portée à différentes échelles :

- L'échelle de Rhône Médian (SMRR + CC Territoire de Beaurepaire)
- Une échelle resserrée sur l'agglomération Roussillon – Saint-Rambert-d'Albon centré autour de la ZIP Salaise Sablons et du giratoire de Chanas.

En 2015, un bureau d'études a été recruté pour mener à bien cette étude dont les principaux résultats seront retranscrit dans le Scot en révision.

En 2016, une liste de projets à tester et d'objectifs à atteindre pour le futur modèle de déplacements ont été validés par les élus en comité de pilotage. Au deuxième semestre, un scénario avec 16 projets a été testé. Les résultats ont été présentés en comité de pilotage en décembre. Les conclusions de l'étude et les suites à donner seront produites et diffusées en 2017.

Le GPRA Rhône-Médian

Le SMRR héberge dans ses locaux l'équipe du GPRA Rhône Médian, qui intervient sur les questions de développement de l'écologie industrielle et de la multimodalité autour de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons.

De ce fait, le SMRR mobilise depuis le 1^{er} janvier 2014 des moyens matériels et humains pour le compte du GPRA. Son budget 2016, comme les précédents, est structuré de façon à faire apparaître la circulation des fonds de fonctionnement GPRA, dans l'esprit d'une « antenne budgétaire ».

Certains agents du SMRR sont mis à disposition du GPRA pour accompagner l'équipe technique sur les questions administratives, l'animation de groupes de travail, notamment sur la communication, et la production de cartographies.



LES PARTENARIATS À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

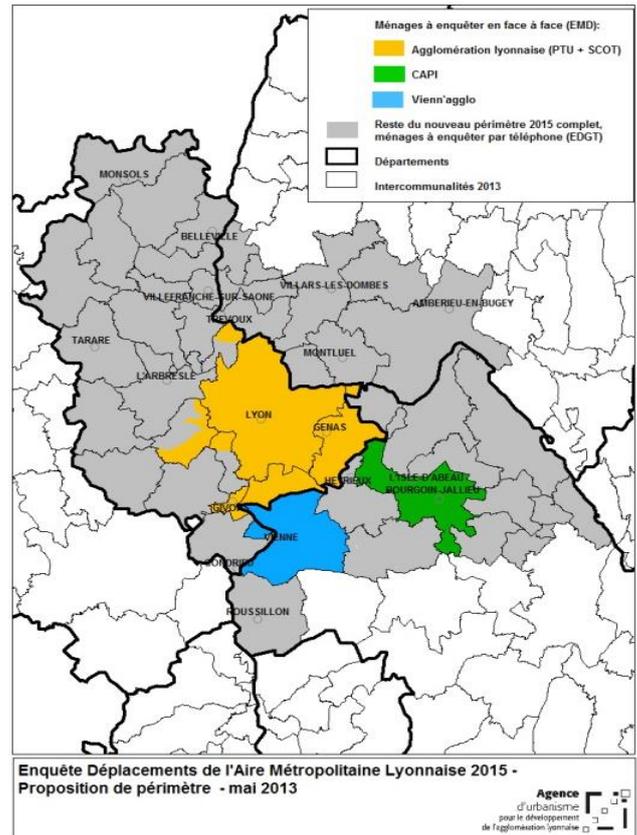
L'enquête ménages déplacements (EMD) de l'aire métropolitaine lyonnaise

Le syndicat mixte est associé à l'élaboration de la nouvelle enquête ménages déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il avait déjà été associé en 2006 à l'élaboration de la précédente enquête. L'enquête a débuté en octobre 2014 et s'est terminée en mai 2015. Les données brutes sont aujourd'hui disponibles. Elles nécessitent toutefois d'être analysées finement. L'agence d'urbanisme de Lyon se charge de ce travail et propose des rendus d'analyse par territoire fin 2016 et début 2017.

Pour rappel, trois EPCI sont concernés sur le périmètre du SMRR : la Région de Condrieu, ViennAgglo et le Pays Roussillonnais. Deux méthodes d'entretien ont été développées : en face à face (ViennAgglo) ou au téléphone (Région de Condrieu et Pays Roussillonnais).

12 secteurs de tirage concernaient le territoire : 6 pour ViennAgglo (+ Ste Colombe), 5 pour la CC du Pays Roussillonnais, un pour la CC de la Région de Condrieu (hors Sainte-Colombe). Pour mémoire, environ 160 personnes ont été interrogées par secteur de tirage. A noter que la participation du Syndicat Mixte à la démarche a permis d'obtenir un nombre de secteurs de tirage plus important qu'initialement prévu sur le Pays Roussillonnais, et donc d'acquérir au final une meilleure connaissance des déplacements sur notre territoire.

En 2016, deux plaquettes présentant les principaux résultats de l'enquête ont été produites. Une concernant l'ensemble du périmètre d'enquête et une sur le « secteur viennois » (Rives du Rhône).



La plaquette « périmètre d'enquête » est disponible sur le site Internet du SMRR [En téléchargement](#)  plaquette « secteur viennois » le sera début 2017.

Le plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics du bassin économique lyonnais

La Métropole de Lyon a engagé l'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics sur le premier bassin de production de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Les motivations & enjeux qui ont conduit à lancer ce travail :

- Agglomération lyonnaise : 1er bassin producteur de déchets du BTP d'Auvergne Rhône-Alpes et l'un des seuls territoires - avec le Rhône et l'Allier - non couvert par un Plan
- Déchets du BTP : un sujet partagé par plusieurs politiques publiques (transports, économie circulaire, propreté, planification urbaine...)
- Une forte attente des organisations professionnelles et des entreprises

- Un sujet prégnant dans la filière de la construction et des travaux publics (près de 38 000 emplois sur le Rhône et la Métropole)

Les objectifs poursuivis par le plan :

- Identifier les enjeux sur le bassin économique de l'agglomération pour défendre les intérêts du territoire auprès de la Région (Plan régional) et pour intégrer les besoins futurs au vu des dynamiques démographiques (installations de traitement, logistique...)
- Alimenter les projets des collectivités ou qu'elles soutiennent
- Mettre en cohérence les initiatives et les pratiques des collectivités (comme producteur et gestionnaire de déchets du BTP)
- Apporter des réponses sur des sujets sensibles
- Dépôts sauvages dans les communes

Le contenu du Plan :

- Un état des lieux de la gestion de ces déchets :
 - un inventaire des gisements de déchets selon leur nature et leur origine
 - une description de l'organisation de la gestion de ces déchets
 - un recensement des installations existantes de transit, tri et traitement
 - un recensement des projets d'installations
- Un programme de prévention
- Une planification de la gestion de ces déchets :
 - un inventaire prospectif à horizon 6 et 12 ans des quantités de déchets à traiter
 - les objectifs en matière de prévention et de recyclage et les priorités à retenir
 - les types et capacités d'installations à créer et leur répartition géographique

Le SMRR est membre de la commission consultative d'élaboration et de suivi de ce plan qui couvre la région de Condrieu. Monsieur Banchet représente le Syndicat.

L'InterScot de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Au cours de l'année 2016, la démarche inter-Scot s'est poursuivie avec 8 comités techniques et une rencontre des présidents des 13 Scot membres le 27 avril 2016 de laquelle une rencontre avec le Préfet de Région a été souhaitée (Rencontre qui a eu lieu le 14 février 2017) et une contribution de inter-Scot à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (Sraddet) décidée. Concernant la communication, une lettre d'information métropolitaine a été produite en partenariat avec le pôle métropolitain, en parallèle de la réalisation de la revue de presse et de l'alimentation du site Internet.

L'année 2016 a aussi été l'occasion de poursuivre le travail d'élaboration d'un vocabulaire partagé à l'échelle des 13 Scot avec notamment un cycle de présentation dans les syndicats mixtes du « Cahier de recommandations pour une harmonisation de la sémiologie et du vocabulaire employé dans les Scot », des publications intitulées : « Dynamiques économiques au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise » et « Appréhender le volet social de la transition énergétique ». Des travaux d'identification des enjeux de l'Energie et des Paysage à l'échelle métropolitaine ont également été engagés et dont les valorisations sont prévues courant 2017.



LES PARTENARIATS À L'ÉCHELLE NATIONALE

La Fédération Nationale des Scot

Du 8 au 10 juin 2016 ont eu lieu les 11^{èmes} rencontres nationales des Scot (RNS) à Nevers. Le thème de ces rencontres était « Les Scot au cœur des territoires ». Plusieurs séminaires de partages d'expériences ont été organisés au cours de ces trois jours. Charles Zilliox en tant qu'élu a participé à ces RNS.

Pour plus d'informations les RNS de Nevers :
<http://www.fedescot.org/images/pdf/fns/actesnevers.pdf>

→ Annexe 1 – BILAN DES DELIBERATIONS 2016

BS : Bureau Syndical // CS : Conseil Syndical

Date	Objet	Adoption
03/02/2016 BS	D-2016-01 Avis sur le projet arrêté de Scot du Grand Rovaltain	A l'unanimité
	D-2016-02 Avis sur le PLU de la commune de Saint Maurice l'Exil	A l'unanimité
01 ^{er} /03/2016 CS	D-2016-03 Débat d'orientation budgétaire 2016	A l'unanimité
	D-2016-04 Attribution de l'indemnité de conseil au comptable chargé des fonctions de receveur des communes et établissements locaux	A l'unanimité
	D-2016-05 Adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère	A l'unanimité
	D-2016-06 Désignation du délégué à l'agence d'urbanisme de l'Aire métropolitaine Lyonnaise	A l'unanimité
	D-2016-07 Non reconduction de l'adhésion à Epures, agence d'urbanisme de la région stéphanoise	A l'unanimité
	D-2016-08 Convention pluriannuelle de partenariat 2016-2020 avec l'association Nature Vivante-délibération modificative à la délibération D/2015/47	43 pour, 1 abstention
	D-2016-09 Demande de subvention pour l'opération « stratégie de communication de projets GPRA Rhône-Médian 2016 »	30 pour, 13 abstentions
02/03/2016 BS	D-2016-10 Avis sur le PLU de la commune de Châteauneuf de Galaure	A l'unanimité
	D-2016-11 Avis sur le PLU de la commune de Saint Cyr sur le Rhône	A l'unanimité
	D-2016-12 Avis sur le PLU de la commune de Lapeyrouse-Mornay	A l'unanimité
	D-2016-13 Demande de dérogation au titre de l'article L122.2 du code de l'urbanisme-Ozon	A l'unanimité
22/03/2016 CS	D-2016-14 Compte de gestion 2015	A l'unanimité
	D-2016-15 Compte administratif 2015	A l'unanimité
	D-2016-16 Affectation du résultat 2015	A l'unanimité
	D-2016-17 Fixation de la cotisation 2016 des EPCI adhérents au SMRR	A l'unanimité
	D-2016-18 Budget primitif 2016	A l'unanimité
	D-2016-19 Création d'emploi - rédacteur	A l'unanimité
	D-2016-20 Modalités d'attribution du régime indemnitaire cadre d'emploi rédacteur	A l'unanimité
04/04/2016 BS	D-2016-21 Avis sur le PLU de la commune d'Ozon	A l'unanimité
10/05/2016 CS	D-2016-22 transposition du nouveau régime indemnitaire	A l'unanimité
05/07/2016 CS	D-2016-23 Création d'un poste de chargé(e) de mission SIG/environnement et d'un poste de chargé(e) de mission en urbanisme-modification	A l'unanimité
	D-2016-24 Sortie d'inventaire	A l'unanimité
	D-2016-25 Autorisation au Président à signer le marché 16.05/23 relatif à la révision du SCoT des Rives du Rhône	A l'unanimité
06/07/2016 BS	D-2016-26 Avis sur le PLU de la commune de St Appolinard	A l'unanimité
	D-2016-27 Avis sur le PLU de la commune de St Pierre	A l'unanimité

	de Boeuf	
07/09/2016 BS	D-2016-28 Avis sur le PLU de de la commune de Condrieu	A l'unanimité
	D-2016-29 Avis sur le PLU de la commune de Péage-de-Roussillon	A l'unanimité
	D-2016-30 Avis sur le PLU de la commune de Luzinay	A l'unanimité
	D-2016-31 Avis sur le PLU de la commune de Seyssuel	A l'unanimité
25/10/2016 CS	D-2016-32 Diminution du montant de la Régie d'avances	A l'unanimité
	D-2016-33 Autorisation au président à signer une convention partenariale avec la CCPDA	A l'unanimité
	D-2016-34 Autorisation au président à demander la subvention pelouses sèches 2016	A l'unanimité
	D-2016-35 Autorisation au président à signer la convention tripartite CCPDA - Inex - SMRR	Annulée
02/11/2016 BS	D-2016-36 Avis sur le PLU de la commune de Vérin	A l'unanimité
	D-2016-37 Avis sur le PLU de la commune de Maclas	A l'unanimité
29/11/2016 CS	D-2016-38 Mandatement CDG 38 contrat cadre chèques déjeuner	A l'unanimité



Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Espace Saint Germain, Bâtiment L'Orion

30, Av. Général Leclerc 38200 VIENNE

contact@scot-rivesdurhone.com

www.scot-rivesdurhone.com

